



**DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Arrondissement  
 D'ALBERTVILLE  
 Commune de SEEZ (73)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

**Absents excusés** : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

**Secrétaire de séance** : Joël ARPIN

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12

**Date de la convocation** : le 27 juin 2024

**Date de publication** : 9 juillet 2024 au 9 septembre 2024

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR  
 L'AMENAGEMENT DE 3 ESPACES PUBLICS SUR LA COMMUNE**

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'engagement prochain d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trois espaces publics que sont le parking du centre et les abords du musée Saint-Eloi, la route de Malgovert (divisée en deux secteurs) et le parking du reclus.

Considérant le montant total estimé des travaux pour ces 3 sites, à 3 650 0000 € HT selon la répartition ci-dessous :

	Enveloppe financière prévisionnelle (valeur juin 2024)
Parking du centre et cheminements piétons (hors ombrières) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €
Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre	300 000,00 €
Aménagement de la Route de Malgovert (secteur 1) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €
Aménagement de la route de Malgovert (secteur 2) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €
Aménagement du croisement Route de Malgovert / RD119 y compris reprise des réseaux secs et humides	650 000,00 €
Aménagement du parking du Reclus	300 000,00 €
	<b>3 650 000,00 €</b>

Considérant le montant estimé à 273 750€HT du marché de maîtrise d'œuvre qui doit être engagé:

	Enveloppe financière prévisionnelle (valeur juin 2024)	Coût estimatif de la maîtrise d'œuvre	
		taux moy :	7,5%
Parking du centre et cheminements piétons (hors ombrières) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €	60 000,00 €	
Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre	300 000,00 €	22 500,00 €	
Aménagement de la Route de Malgovert (secteur 1) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €	60 000,00 €	
Aménagement de la route de Malgovert (secteur 2) y compris reprise des réseaux secs et humides	800 000,00 €	60 000,00 €	
Aménagement du croisement Route de Malgovert / RD119 y compris reprise des réseaux secs et humides	650 000,00 €	48 750,00 €	
Aménagement du parking du Reclus	300 000,00 €	22 500,00 €	
	<b>3 650 000,00 €</b>	<b>273 750,00 €</b>	

Considérant que ce montant est supérieur au seuil de procédure formalisée de 221 000€ HT pour les marchés de services (marché de maîtrise d'œuvre).

Que le dépassement de ce seuil implique de recourir à une procédure de passation dite formalisée (appel d'offre ouvert ou restreint, procédure avec négociation, ...).

Que c'est la procédure avec négociation qui a été retenue pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant que Monsieur le Maire a reçu par délibération n°2020/020 délégation du conseil municipal pour la durée du mandat :

- « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

Considérant que le Maire n'ayant pas délégation pour signer le futur marché de maîtrise d'œuvre, il revient donc au conseil municipal soit de garder la compétence pour attribuer le marché en fin de procédure, soit d'autoriser dès à présent Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des 3 espaces publics mentionnés plus haut.

Considérant le délai restreint dans lequel se retrouve la commune pour la passation de ce marché (engagement des travaux du parking du centre obligatoire avant avril 2025, qui implique un lancement de la mission de maîtrise d'œuvre au maximum en octobre 2024).

Le conseil municipal est invité à donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'attribution et l'exécution de ce marché :

**Etendue du besoin :** Aménagement de 3 espaces publics sur le territoire de la commune comprenant notamment l'aménagement (routier, paysager et piéton) du parking du centre et des abords du musée Saint-Eloi avec une option ombrières photovoltaïques, l'aménagement de la route de Malgovert (reprise des réseaux secs et humides) et du croisement route de Malgovert/RD119, l'aménagement du parking du reclus.

Besoin de la réalisation d'une mission avant-projet et de l'engagement des missions PRO (études de projet) à AOR+OPC (Assistance, Ordonnancement, Coordination et pilotage du chantier) pour l'ensemble de ces secteurs.

**Montant prévisionnel du marché :**

Montant estimé des travaux : 3 650 000€HT

Montant estimé de la maîtrise d'œuvre : 273 750€ HT

Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires à l'organisation de cette procédure sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu l'exposé du Maire

Vu l'article L.2122-22-1 du CGCT

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire pour ce marché uniquement, à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la signature, l'attribution et l'exécution de ce marché, ceci comprenant la signature des marchés.

**Adoption à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**

**Le secrétaire de séance,  
Joël ARPIN**

